



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° étranger) : [REDACTED]

Nom de naissance : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

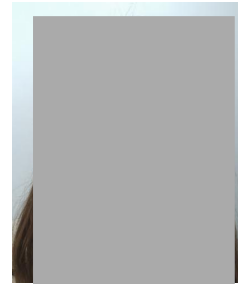
Né(e) le : [REDACTED]

A : [REDACTED]

Nationalité : SYRIENNE

Sexe : F

Adresse : [REDACTED] 50130
CHERBOURG EN COTENTIN



Le présent document de circulation pour enfant mineur est valable du 20/04/2024 au 03/06/2025.

Ce document ne constitue pas un titre de séjour, ni un document de voyage.

Ce document permet au mineur étranger, après un voyage à l'étranger, d'être réadmis [option 1: en France et de franchir les frontières extérieures de l'espace Schengen] / [option 2: à Mayotte] en dispense de visa.

Ce document doit être accompagné d'un document de voyage en cours de validité, dès lors que son détenteur circule hors de France.

Delivré le : 29/04/2024

Par : Préfecture de la Manche

